

Lettre ouverte aux chasseurs de France

Le permis national deux fois moins cher : une réalité !

Cher(e)s ami(e)s chasseurs,

Aujourd'hui, les fédérations départementales des chasseurs de France envoient à tous leurs chasseurs les bons de commande de validation annuelle des permis de chasser, ce qui va concerner personnellement 1,2 million de chasseurs.

À partir du 11 juin prochain, chaque chasseur pourra alors choisir d'utiliser un permis de chasser départemental ou national pour pratiquer la chasse lors de la saison 2019/2020.

Dans ce document figure le nouveau permis de chasser national à 200€ qui est la concrétisation du premier volet de la réforme de la chasse française.

C'est le 27 août dernier que le Président de la République Emmanuel Macron a validé, en notre présence, le permis national à 200 euros dans le cadre d'une réforme globale de la chasse française qui concerne aussi la police rurale, la biodiversité et la gestion des dégâts agricoles.

Ce premier volet a donc pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre la validation nationale, en diminuant son coût de moitié, ouvrant de nouvelles possibilités évidentes de mobilité cynégétiques pour de nombreux chasseurs qui souhaitaient cette baisse de coût depuis bien longtemps et qui ne pouvaient s'offrir un permis national à plus de 400 euros.

Le deuxième volet de la réforme, qui concerne les flux financiers des fédérations et de leurs nouvelles missions, fera l'objet d'un ultime examen au Parlement lors d'une Commission Mixte Paritaire au mois de juin.

Je tiens à saluer le pragmatisme et l'efficacité des ministres Sébastien Lecornu et Emmanuelle Wargon qui ont parfaitement piloté les négociations durant de longs mois avec les responsables cynégétiques.

Si cette réforme est une réussite, c'est aussi parce que les présidents des fédérations départementales des chasseurs l'ont plébiscitée en votant à plus de 92% lors du Congrès national en mars 2018.

J'ai particulièrement apprécié l'implication personnelle du Président de la République Emmanuel Macron et sa vigilance de tous les instants depuis mai 2017, pour respecter ses engagements électoraux et faciliter une réforme qui concerne aussi l'Etat, dans sa stratégie autour de la biodiversité ordinaire et de la police rurale.

Le monde de la chasse tient à saluer l'engagement déterminant des députés et des sénateurs de toutes les sensibilités politiques et en particulier les deux présidents des groupes d'études sur la chasse, Alain Peréa pour l'Assemblée Nationale et Jean-Noël Cardoux pour le Sénat.

Amitiés en St Hubert



Willy Schraen

